



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2025-174

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE FONCTIONS D'OFFICIER
D'ÉTAT CIVIL -
Madame Marjorie GUEFFIER -
Direction Citoyenneté et Population**

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-30 et L.2122-32 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2122-8 et R.2122-10 ;

Vu l'article 34-1 du Code Civil ;

Vu le décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'État Civil ;

Vu l'avis du CST actant la réorganisation de la Direction Citoyenneté et Population ;

Considérant que Madame Marjorie GUEFFIER est agent du service Affaires funéraires ;

ARRÊTE

Art. 1 – Madame Marjorie GUEFFIER, fonctionnaire titulaire de la Mairie de Niort, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour procéder à la légalisation des signatures et à la certification matérielles et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, dans les conditions prévues aux articles L.2122-30 et R.2122-8 du CGCT.

Art. 2 – Madame Marjorie GUEFFIER est déléguée dans les fonctions d'Officier d'État Civil sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil. Les actes dressés dans le cadre des fonctions ainsi déléguées comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

À ce titre, Madame Marjorie GUEFFIER peut valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes. Elle peut également mettre en œuvre la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret n°62-921 du 3 août 1962 concernant la vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil.

Art. 3 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres et au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Niort, publiée et notifiée à l'intéressée.

Fait en Mairie à Niort, le 02/04/2025

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGÉ